

## Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (conforme au règlement [CE] 1907/2006, au règlement [CE] 1272/2008 et au règlement [CE] 453/2010)

Date de publication : 22 juin 2009

N° du document : 0030000MS\_fr

Date de révision : 1<sup>er</sup> août 2014

N° de révision : 6

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identifiant du produit :

**Nom commercial (tel qu'indiqué sur l'étiquette) :** Pâte de prophylaxie avec fluorure Topex®

**N° de référence/article :** AD30000, AD30001, AD30002, AD30004, AD30007, AD30008, AD30009, AD30011, AD30012, AD30014, AD30015, AD30017, AD30018, AD30019, AD30021, AD30022, AD30024, AD30025, AD30029, AD30031, AD30032, AD30034, AD30041, AD30042

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

**Utilisation recommandée :** Pâte de nettoyage et à polir

**Restrictions d'emploi :** Réservée à un usage professionnel

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

**Nom du fabricant/fournisseur :** Sultan Healthcare

**Adresse du fabricant/fournisseur :** 1301 Smile Way  
York, PA, États-Unis

**N° de téléphone du fabricant/fournisseur :** 1-201-871-1232 ou 800-637-8582 (Informations sur le produit)

**Adresse électronique :** [customer.service@sultanhc.com](mailto:customer.service@sultanhc.com)

#### 1.4 N° de téléphone en cas d'urgence :

N° de la personne à contacter en cas d'urgence :

800-535-5053 (INFOTRAC)

1-352-323-3500 (en dehors des États-Unis – appel en PCV)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

**Classification FDS/SGH :**

Santé	Environnement	Physique
Catégorie 4 de toxicité aiguë	Non dangereux	Non dangereux

**Catégorisation UE (1999/45/EC tel qu'amendé) :** Nocif (Xn)

**Phrases de risque UE (R) :** R22

Consulter la Section 16 qui contient le texte intégral des classifications de l'UE et des phrases de risques R.

## 2.2 Éléments de l'étiquetage : Contient du fluorure de sodium



### Terme d'avertissement : Avertissement

Mises en garde de dangerosité	Mises en garde de précaution
H302 Nocif en cas d'ingestion H351 Soupçonné de provoquer des cancers par inhalation.	P264 Rincer minutieusement la peau exposée après la manipulation. P270 Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur si l'on se sent mal P330 Rincer la bouche. P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3 Autres risques : Aucun

## 3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélange

Composants dangereux	N° C.A.S. N° CE	Nom IUPAC	Classification CLP/GHS/UE (1272/2008) (1999/45/CE)	% en poids
Glycérine	56-81-5 / 200-289-5	Propane-1,2,3- triol	Non considéré comme dangereux	< 40
<b>Polyéthylène glycol</b>	25322-68-3 / 500-038-2	Oxyde de polyéthylène	Non considéré comme dangereux	30 - 35
Dioxyde de titane*	13463-67-7 / 236-675-5	Dioxotitanium	Carc. 2 ; H351	0 - 4
Fluorure de sodium	7681-49-4 / 231-667-8	Fluorure de sodium	T R25, R36/38, R32 Tox. aiguë 3 ; H301 Irrit. les yeux 2 ; H319 Irrit. la peau 2 ; H315	2.72

\* Le dioxyde de titane est inextricablement lié à ce produit de sorte qu'aucune exposition ne survient lors d'une utilisation ou d'une manipulation normale. Ce produit n'est donc pas considéré comme étant cancérigène.

**La concentration exacte n'est pas divulguée car elle relève du secret commercial.**

**Consulter la Section 16 qui contient le texte intégral des classifications de l'UE et des phrases de risques R.**

## 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours :

Voies d'exposition	Consignes pour les premiers secours
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant quelques minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation évolue ou persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun soin particulier nécessaire. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation évolue.
<b>Inhalation</b>	Aucun soin nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.
<b>Ingestion</b>	NE PAS provoquer de vomissement si une dose supérieure à la dose normale est ingérée. Boire de grandes quantités d'eau, de lait ou plusieurs dizaines de grammes de lait de magnésium. Contacter le centre antipoison
<b>autres</b>	Aucune connue.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Peut provoquer de légères irritations oculaires. Peut être nocif si de grandes quantités sont ingérées.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun dans des conditions d'utilisation normales.

**Remarque à l'intention des médecins (traitement, examens et suivi) :** Le traitement d'une surexposition doit être centré sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Agents extincteurs :

Utiliser les agents appropriés en cas d'incendie concentrique.

### 5.2 Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucun connu

### 5.3 Conseils aux pompiers :





#### Procédures de lutte contre l'incendie :

Refroidir les structures et les récipients exposés à l'incendie avec de l'eau.

#### Précautions à prendre par les pompiers :

Le personnel chargé de la lutte contre l'incendie doit porter un appareil respiratoire autonome à pression positive, ainsi qu'une tenue de protection complète adaptée aux feux d'origine chimique.

#### Équipement de protection recommandé pour les pompiers :

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			



--	--	--	--

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection individuelle et procédures d'urgence :**

En cas de déversement abondant, porter une protection oculaire et des gants. Les déversements en petites quantités ne nécessitent aucune mesure de précaution particulière.

**Équipement de protection individuelle recommandé pour le confinement et le nettoyage :**

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Signaler les déversements accidentels selon les exigences des autorités locales et nationales.

**6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage :**

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Signaler les déversements accidentels selon les exigences des autorités locales et nationales.

**6.4 Références à d'autres sections :**

Consulter la Section 8 qui décrit l'équipement de protection individuelle et la section 13 qui contient les informations relatives à l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre :**

Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'emballage.

**7.2 Conditions pour un stockage sécurisé, y compris d'éventuelles incompatibilités :**


Éviter d'exposer à des températures excessives.

**7.3 Utilisations finales spécifiques :** Réservé à un usage professionnel.**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle :**

Glycérine	États-Unis	5 mg/m <sup>3</sup> TWA US OSHA PEL (fraction respirable) 10 mg/m <sup>3</sup> TWA ACGIH TLV
	Allemagne	50 mg/m <sup>3</sup> DFG MAK (inhalable)
	Royaume-Uni	10 mg/m <sup>3</sup> TWA UK OEL
	France	10 mg/m <sup>3</sup> INRS VME
	Espagne	10 mg/m <sup>3</sup> TWA VLA-ED
	Italie	Aucune établie
	Union européenne	Aucune établie
Polyéthylène glycol	États-Unis	10 mg/m <sup>3</sup> TWA AIHA WEEL (aérosol)
	Allemagne	1 000 mg/m <sup>3</sup> (inhalable) DFG MAK
	Royaume-Uni	Aucune établie
	France	Aucune établie
	Espagne	Aucune établie
	Italie	Aucune établie
Fluorure de sodium (comme fluorure)	États-Unis	2,5 mg/m <sup>3</sup> ACGIH TLV TWA 2,5 mg/m <sup>3</sup> US OSHA PEL TWA
	Allemagne	1 mg/m <sup>3</sup> (inhalable, peau) DFG MAK
	Royaume-Uni	2,5 mg/m <sup>3</sup> TWA UK OEL
	France	2 mg/m <sup>3</sup> INRS VME
	Espagne	2,5 mg/m <sup>3</sup> VLA-ED
	Italie	2,5 mg/m <sup>3</sup> 8 h. Valeur limite en Italie
	Union européenne	2,5 mg/m <sup>3</sup> TWA EU IOEL
Dioxyde de titane	États-Unis	15 mg/m <sup>3</sup> TWA US OSHA PEL (taux global d'empoussiérage) 10 mg/m <sup>3</sup> TWA ACGIH TLV
	Allemagne	1,5 mg/m <sup>3</sup> (poussières inhalables) DFG MAK
	Royaume-Uni	10 mg/m <sup>3</sup> (inhalable) 4 mg/m <sup>3</sup> (poussières inhalables) TWA UK OEL
	France	10 mg/m <sup>3</sup> INRS VME
	Espagne	10 mg/m <sup>3</sup> VLA-ED
	Italie	Aucune établie
	Union européenne	Aucune établie

**Limites d'exposition biologique :**

Fluorure de sodium (comme les fluorures) – Avant la prise de service 3 mg/g de créatinine : À la fin du service 10 mg/g de créatinine

<b>8.2 Contrôles de l'exposition :</b>			
Contrôles d'ingénierie appropriés : Aucun contrôle spécial nécessaire.			
<b>Mesures de protection individuelle (EPI)</b>			
<b>Protection spéciale des yeux/du visage :</b> Porter des lunettes de protection dans l'éventualité d'un contact avec les yeux. <b>Protection cutanée particulière :</b> Aucune protection normalement nécessaire. <b>Protection respiratoire particulière :</b> Aucune protection nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. <b>Risques thermiques particuliers :</b> Sans objet.			
<b>Équipement de protection individuelle recommandé :</b>			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			
Contrôles de l'exposition environnementale : Aucun contrôle nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.			
Considérations générales en matière d'hygiène et de pratiques de travail : Le lavage systématique des mains est recommandé après l'utilisation.			
Mesures de protection pendant la réparation et l'entretien d'équipements contaminés : Sans objet pour ce produit.			

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

<b>Apparence :</b>	Pâte colorée	<b>Limites d'explosivité :</b>	Sans objet.
<b>Odeur :</b>	Caractéristique de la saveur	<b>Pression de vapeur :</b>	Non disponible
<b>Seuil olfactif :</b>	Non disponible	<b>Densité de vapeur :</b>	Non disponible
<b>pH :</b>	Non disponible	<b>Densité relative :</b>	Non disponible
<b>Point de fusion/congélation :</b>	Non disponible	<b>Solubilité :</b>	Insoluble
<b>Point et plage initiaux d'ébullition :</b>	Non disponible	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau :</b>	Non disponible
<b>Point éclair :</b>	Aucun	<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non disponible

<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non disponible	<b>Température de décomposition :</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité :</b>	Ininflammable	<b>Viscosité :</b>	Non disponible
<b>Propriétés explosives :</b>	Aucun	<b>Propriétés oxydantes :</b>	Aucun

**9.2 Autres informations :** aucune disponible.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1 Réactivité :** Pas réactif.

**10.2 Stabilité chimique :** Stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune connue.

**10.4 Conditions à éviter :** Aucune connue.

**10.5 Matériaux incompatibles :** Éviter les agents oxydants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux :** La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et de sodium et du fluorure d'hydrogène.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### Effets possibles sur la santé :

Contact avec les yeux : Tout contact direct peut provoquer une légère irritation accompagnée de rougeurs et de larmoiement. La glycérine a un effet légèrement irritant sur les yeux du lapin.

Contact avec la peau : Aucun effet indésirable attendu. La glycérine n'irrite pas la peau du lapin ni celle de l'homme.

Ingestion : L'ingestion peut entraîner des nausées, des vomissements ou de la diarrhée. De fortes doses de fluorure peuvent se lier au calcium sérique, pouvant entraîner une hypocalcémie avec des effets toxiques, y compris des effets cardiaques causés par un déséquilibre électrolytique.

Inhalation : Aucun prévu en cas d'utilisation normale.

**Effets chroniques sur la santé :** Une surexposition prolongée au fluorure de sodium peut provoquer une fluorose présentant des symptômes tels que des douleurs articulaires, une mobilité réduite, une fragilité des os, la calcification des ligaments, des anomalies des os et des dents et un émail tacheté.

**Carcinogénicité :** Une étude sur des rats sur deux ans a décelé une faible augmentation équivoque du taux d'ostéosarcomes liée au fluorure chez les rats mâles et aucune preuve de carcinogénicité chez les rats femelles ou les souris mâles et femelles. Le poids des preuves indique que la fluoration de l'eau n'augmente pas le risque de développement d'un cancer. L'IARC a démontré que la carcinogénicité chez les humains du fluorure n'est pas classifiable. Le dioxyde de titane est classé par le CIRC comme cancérigène du groupe 2B (peut-être cancérigène pour l'homme). Aucun des autres composants de ce produit n'est classé comme cancérigène par l'OSHA, le CIRC, l'ACGIH, le NTP ni les directives de l'UE.

**Mutagénicité :** Le fluorure de sodium s'est révélé négatif dans le test AMES, mais était positif lors du test sur cellules de lymphome de souris. Le fluorure de sodium n'a pas provoqué la rupture de brins d'ADN dans les cellules testiculaires des rats traités *in vivo* et n'a pas causé d'aberrations chromosomiques dans la moelle osseuse ou les cellules testiculaires ou les échanges de chromatides-sœurs dans les cellules de la moelle osseuse ou des souris traitées *in vivo*. La présence de glycérine a été négative dans le test d'AMES, les essais *in vitro* d'échange de chromatides-sœurs et la synthèse d'ADN non programmée.

Propylène glycol : les études *in vitro* ont été négatives.

**Affections médicales aggravées par l'exposition au produit :** Les employés souffrant de troubles préexistants de la peau présentent un risque accru en cas d'exposition.

**Données concernant la toxicité aiguë :**

Glycérine : DL50, voie orale, rat : >12 600 mg/kg

Polyéthylène glycol : DL50, voie orale, souris : 28 900 mg/kg

Fluorure de sodium : DL50, voie orale, rat 32 mg/kg

Dioxyde de titane : Aucune donnée disponible en matière de toxicité

**Données concernant la toxicité pour la reproduction :** Fluorure de sodium : Sur une étude de reproduction des rats sur 75 jours, des doses de 4,5 ppm et 9,0 ppm ont montré une diminution importante du nombre de spermatozoïdes, de leur motilité, de leur viabilité et de la fonction spermatique. Toutefois, d'autres études sur des animaux, y compris des études sur deux générations, n'ont trouvé aucune altération des niveaux de sérum d'hormones chez les rats mâles, de l'histopathologie testiculaire, la morphologie des spermatozoïdes ou la fertilité. Aucune des études en laboratoire sur animaux disponible n'a examiné la toxicité reproductive avec de faibles doses de fluorure. Les études inadéquates sur l'homme et les études sur les animaux présentant des résultats mitigés ne permettent une évaluation du potentiel du fluorure à provoquer des effets sur le système reproductif chez l'homme. Les études sur les animaux n'ont pas révélé d'augmentation sur la fréquence des anomalies congénitales en absence de toxicité maternelle. En présence de doses provoquant une toxicité maternelle (faisant diminuer le gain en poids corporel et la consommation alimentaire), des augmentations d'anomalies ont été observées.

Glycérine : Aucun effet n'a été observé lors d'une étude portant sur 2 générations à des doses de 0,2 mg/kg/jour. Aucun effet sur le développement n'a été observé chez les lapins auxquels a été administrée une dose maximale de 1 180 mg/kg ou chez les rats ou souris auxquels a été administrée une dose maximale de 1 310 mg/kg.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles :**

**Exposition unique :** Fluorure de sodium : Lors d'une étude d'exposition sur l'homme, les adultes ont reçu 250 mg. Les effets comprenaient des nausées, des vomissements, des douleurs épigastriques, une salivation et des démangeaisons des mains et des pieds. Lors d'une aiguë, des chiens ont reçu une dose aiguë de 36 mg/kg. La mort est survenue en moins de 65 minutes. Les effets principaux comprennent une diminution de la pression sanguine, de l'activité du système nerveux central, des vomissements et la défécation. Placée dans l'œil d'un lapin, la glycérine provoque une réaction inflammatoire, un œdème de la cornée et une lésion des cellules endothéliales.

**Expositions répétées :** Fluorure de sodium : Le cerveau, le foie, les reins et les muscles ont montré des modifications importantes des niveaux d'oligo-éléments chez les souris adultes femelles ayant reçu 30, 60 et 120 ppm de fluorure de sodium dans de l'eau potable. Les rats exposés au fluorure de sodium dans l'eau potable pendant 2 mois ont développé des effets sur la thyroïde ; LOAEL 0,5 mg/kg/jour. Les souris exposées à du fluorure de sodium dans de l'eau potable pendant 4 mois ont présenté une augmentation de la formation osseuse. LOAEL 0,8 mg/kg/jour. Au cours d'une étude d'exposition par inhalation sub-chronique d'une durée de 13 semaines sur des rats, il a été constaté que la glycérine avait entraîné une légère irritation des muqueuses. Une étude sur des rats sur 2 ans n'a fait apparaître aucun effet indésirable sur les animaux nourris avec une alimentation comportant 20 % de glycérine.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

**12.1 Toxicité :**

Glycérine : 96 h, CL50 *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel) : 54 000 mg/L ; 48 h, CE50 *daphnia magna* (puce d'eau) : 10 000 mg/L

Fluorure de sodium : 96 h, CL50 *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel) : 83,7 mg/L ; 48 h, CE50 *daphnia magna* (puce



d'eau) : 98 mg/L Propylène glycol : Salmo salar (saumon de l'Atlantique) >1 000 mg/L
<b>12.2 Persistance et dégradabilité :</b> La glycérine est facilement biodégradable (63 % après 14 jours). La biodégradation n'est pas applicable aux substances inorganiques telles que le fluorure de sodium et le dioxyde de titane.
<b>12.3 Potentiel bioaccumulatif :</b> Aucune donnée n'est disponible pour évaluer le potentiel de la bioaccumulation des composants de ce produit.
<b>12.4 Mobilité dans le sol : Glycérine :</b> Très grande mobilité dans le sol.
<b>12.5 Autres effets indésirables :</b> Aucune connue.
<b>12.6 Résultats des évaluations PBT et vPvB :</b> Évaluations non obligatoires.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets :</b>
<b>Réglementations :</b> Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur en matière de protection de l'environnement.
<b>Propriétés (physiques/chimiques) ayant une incidence sur l'élimination du produit :</b> Aucune connue.
<b>Recommandations pour le traitement des déchets :</b> Aucun contrôle nécessaire en cas d'utilisation normale anticipée.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>14.1 Numéro ONU</b>	ADR/RID : Aucun	IMDG : Aucun	IATA : Aucun	DOT : Aucun
<b>14.2 Désignation officielle de transport ONU</b>	ADR/RID : Non réglementé	IMDG : Non réglementé	IATA : Non réglementé	DOT : Non réglementé
<b>14.3 Classes des dangers liés au transport</b>	ADR/RID : Aucun	IMDG : Aucun	IATA : Aucun	DOT : Aucun
<b>14.4 Groupe de conditionnement</b>	ADR/RID : Aucun	IMDG : Aucun	IATA : Aucun	DOT : Aucun
<b>14.5 Dangers pour l'environnement :</b>	ADR/RID : Non	Polluant marin selon l'IMDG : Non	IATA : Non	DOT : Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :** Sans objet.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :** Sans objet – le produit est transporté sous emballage.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

**Réglementations fédérales des États-Unis**

**Comprehensive Environmental Response and Liability Act de 1980 (CERCLA) :** Ce produit présente un QR de 36 764 basé sur le QR du fluorure de sodium de 1 000 lb présent à 2,72 %. De nombreux autres pays présentent des réglementations plus strictes. Signaler les déversements conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales.

**Toxic Substances Control Act (TSCA) :** Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de notification des produits chimiques.

**Clean Water Act (CWA) :** Non répertorié

**Clean Air Act (CAA) :** Non répertorié

**Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA), informations en vertu du titre III :**

**Section 311/312 de la loi SARA (40 CFR 370), Catégories de danger :**

<b>Risque immédiat :</b>	<b>Oui</b>	<b>Danger lié à la pression :</b>	<b>Non</b>
<b>Risque différé :</b>	<b>Non</b>	<b>Danger de réactivité :</b>	<b>Non</b>
<b>Danger d'incendie :</b>	<b>Non</b>		

**Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants soumis aux exigences de déclaration contenues dans la Section 313 (40 CFR 372) de la loi SARA :**

<b>Composants</b>	<b>N° C.A.S.</b>	<b>% en poids</b>
Aucun		

**Réglementations étatiques**

**Californie :** Ce produit contient les produits chimiques suivants reconnus par l'État de Californie comme une cause de cancer, de malformations congénitales ou autres pathologies du système de reproduction :

<b>Composants</b>	<b>N° C.A.S.</b>	<b>% en poids</b>
Dioxyde de titane	13463-67-7	< 5

**Réglementations internationales**

**REACH (UE) :** Ce produit est un produit médical et n'est pas soumis aux exigences de notification.

<b>16. AUTRES INFORMATIONS</b>
<p>* Les saveurs suivantes ne contiennent pas de dioxyde de titane : Chocolat, Really Raspberry (framboise), Root Beer Float™ (racinette)</p> <p>Texte complet des abréviations de classification utilisées dans les Sections 2 et 3 :</p> <p>T Toxique            R25 Toxique en cas d'ingestion.            R32 Le contact avec des acides dégage un gaz très toxique.            R36/38 Irrite les yeux et la peau.            Tox. aiguë 3 Toxicité aiguë de catégorie 3            Tox. aiguë 4 Toxicité aiguë de catégorie 4            Carc.            2— Carcinogénicité de catégorie 2            Irrit. peau 2 Irritation de la peau de catégorie 2            Irrit. yeux 2 Irritation oculaire de catégorie 2            H301 Toxique en cas d'ingestion.            H302 Nocif en cas d'ingestion</p>

H315 Provoque une irritation de la peau.  
H319 Provoquer de sérieuses irritations oculaires.  
H351 Soupçonné de provoquer des cancers par inhalation.

Remplace la version en date du : 09 juillet 2013

Résumé de la révision : examen complet, nouveau format

Date de préparation/révision de la FDS : 31 juillet 2014

Sources de données : US NLM ChemID Plus et HSDB, FDS de la substance pour les composants, IUCLID Dataset EU Chemical Bureau, ESIS, sites Internet des pays pour les limites d'exposition en milieu de travail.